

L'AFD ET L'EAU EN MÉDITERRANÉE

Pour une gestion durable
d'une ressource menacée



© AFD - L. Wunderle



© AFD - C. du Castel



© AFD - Y. Rajat



© N. Devernois

La politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée définissent le cadre de la stratégie de développement mise en œuvre par l'AFD dans l'espace méditerranéen, espace baignant trois continents et porteur de nombreuses identités.

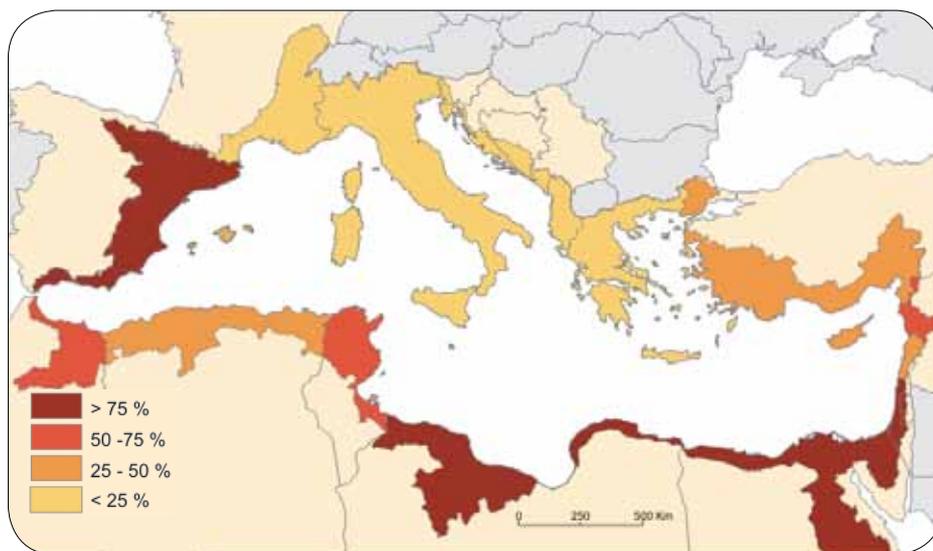
L'AFD intervient au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) depuis 1992. Elle a, depuis, élargi son champ d'action à l'Égypte, à la Jordanie, aux Territoires palestiniens, au Liban, à la Syrie et à la Turquie. Les interventions de l'AFD y visent à renforcer la croissance et la convergence des économies du Sud avec celles du Nord, à promouvoir le développement durable du bassin méditerranéen, bien public mondial, et à favoriser la cohésion sociale en réduisant les facteurs de conflits. Les financements du groupe AFD dans la région ont connu une très forte croissance (+26 % par an depuis 2002), pour atteindre 1,16 milliard d'euros en 2009, ce qui représente environ 21 % des engagements annuels de l'AFD dans les pays du Sud. Ces interventions se font presque exclusivement sous forme de prêts.

En Méditerranée, l'AFD accorde une place centrale à l'eau, thème emblématique du développement durable et équitable dans cette région, qui souffre d'un stress hydrique significatif que le changement climatique devrait encore amplifier. Cette stratégie reprend les grands principes mis en avant par les ministres euro-méditerranéens dans la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau, adoptée en avril 2010 à Barcelone.

LE FOISONNEMENT D'INITIATIVES POLITIQUES SUR L'EAU EN MÉDITERRANÉE

Le foisonnement des initiatives politiques sur l'eau en Méditerranée depuis 1970 témoigne du rôle central de l'eau dans la géopolitique de la région. Ces initiatives se sont développées dans le cadre de quatre enceintes internationales : les Nations Unies, initiatrices du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) en 1975 et de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) en 1976 ; l'Union Européenne, avec la Charte européenne de l'eau de 1990, le partenariat Euromed de 1995, intégré en 2007 à la politique européenne de voisinage et, plus récemment, l'Union pour la Méditerranée ; l'Union Africaine, à travers le conseil des ministres africains de l'eau et le NEPAD ; la Ligue Arabe, avec la création en 2004 du Conseil arabe de l'eau.

INDICES D'EXPLOITATION PAR BASSINS EN 2025



L'exploitation des ressources en eaux renouvelables atteint ses limites

L'EAU EN MEDITERRANEE – DES PARTENARIATS DIVERSIFIES

L'AFD travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du secteur, tant pour le financement et l'assistance technique que pour la capitalisation des savoirs. La mise en place de la Facilité d'Investissement du Voisinage, nouvel instrument européen de partenariat, et la reconnaissance mutuelle des procédures entre bailleurs européens ont favorisé la multiplication des cofinancements européens. Par ailleurs, la loi « Oudin-Santini » a catalysé l'émergence d'une coopération décentralisée, dont les interventions en assistance technique sont complémentaires des actions de l'AFD en Méditerranée. Enfin, l'AFD, aux côtés de la Banque mondiale et d'autres bailleurs, pilote le programme d'appui aux politiques de l'eau du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée.



© N. Fornage

Les projets financés vont des réseaux primaires d'adduction d'eau à la réalisation de bornes fontaines

LIBAN – ACCES A L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN

Au Liban, le taux de raccordement à des réseaux de collecte atteint 80 % en zone urbaine, mais seules Beyrouth et Baalbeck disposent de stations d'épuration en fonctionnement. Il existe dans le pays une quinzaine de stations qui ne sont pas reliées à des réseaux. Le financement d'un programme au Liban Nord permettra la construction des réseaux de collecte dans les cantons de Chekka, Batroun et Koura et leur raccordement à la station existante de Tripoli. 150.000 personnes bénéficieront ainsi d'un service d'assainissement amélioré.

L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS, UN ENJEU EN PASSE D'ÊTRE GAGNÉ

Grâce aux importants investissements réalisés depuis 1990, les pays de la zone méditerranéenne, à l'exception des Territoires palestiniens, sont en voie d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement liés à l'accès à l'eau et l'assainissement. En 2008, 92 % de la population en Afrique du Nord disposaient d'un accès amélioré à l'eau potable et 89 % d'un assainissement de base.

L'amélioration de l'accès à ces services demeure néanmoins un enjeu politique, du fait du déséquilibre rural/urbain et de la formation de poches de pauvreté urbaine. La population citadine devrait croître de 50 % d'ici 2025 sur les rives Sud et Est du bassin. Garantir l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les quartiers périphériques spontanés et dans les villes moyennes est un enjeu fort de cohésion sociale dans ces régions.

L'AFD a accompagné l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement des services d'eau potable en milieu rural au Maroc et en Tunisie depuis 1995. C'est aujourd'hui sur l'assainissement des centres ruraux et des quartiers urbains périphériques que se concentrent ses investissements.

LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES SECTORIELLES NATIONALES ET DES OPÉRATEURS LOCAUX

Pour une gestion efficace et durable des infrastructures, les opérateurs doivent pouvoir intervenir dans un environnement institutionnel fiable et stabilisé. Les pays au Sud et à l'Est de la Méditerranée ont, dans l'ensemble, réalisé des avancées réglementaires notables, telles que l'adoption d'une législation qui promeut la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en place progressive du principe pollueur-payeur, l'implication des acteurs locaux dans la gestion des services ou l'introduction de principes de gestion. Il reste toutefois à les mettre en œuvre.

L'AFD appuie la mise en place de politiques sectorielles nationales (institutions, cadre réglementaire, tarification etc.) et accompagne au niveau local les opérateurs d'eau et d'assainissement à travers la promotion de bonnes pratiques : gestion clientèle, maîtrise des pertes en eau, gestion patrimoniale, gestion financière.

TERRITOIRES PALESTINIENS – L'ACCOMPAGNEMENT D'INSTITUTIONS

Le secteur de l'eau potable est une priorité de l'Autorité palestinienne. Une réforme institutionnelle du secteur de l'eau, visant à séparer les fonctions commerciales de celles de programmation et de régulation, a été engagée depuis quelques années. L'AFD appuie l'Autorité Palestinienne de l'Eau, Agence de régulation créée en 1997. Aux côtés des autres bailleurs européens et de la Banque mondiale, elle accompagne le transfert progressif de la gestion de l'eau et de l'assainissement à des structures locales autonomes et la création d'une société de production et d'adduction d'eau potable.

MAROC – UNE APPROCHE INTÉGRÉE SUR LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SEBOU

Le bassin du Sebou concentre 20 % de la population marocaine et un tiers des ressources en eau du pays. Depuis 1992, l'AFD, en partenariat avec d'autres bailleurs, a développé une série d'actions afin de mobiliser de manière durable les ressources de ce véritable « château d'eau » du Maroc : financement de l'accès à l'eau potable pour les populations rurales et pour les villes moyennes du bassin ; protection des massifs forestiers d'Ifrane en amont du bassin-versant ; assainissement et épuration des eaux usées urbaines, à Meknès et à Fès, en aval ; développement du périmètre irrigué du Moyen Sebou et de l'Inaouen Aval.



© J.-N. Roulleau

L'agriculture irriguée, un fort potentiel d'économies d'eau

LA GESTION EFFICACE DE LA RESSOURCE EN EAU, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR PRÉVENIR PÉNURIES ET CRISES

La Méditerranée est l'une des régions où l'environnement et les activités humaines risquent d'être fortement perturbés par le réchauffement climatique. On estime que la population méditerranéenne « pauvre en eau », c'est-à-dire disposant d'une dotation annuelle de ressources renouvelables inférieure à 1 000 m³ par habitant, pourrait passer de 180 à 250 millions de personnes d'ici 2025.

La demande en eau a doublé depuis 1950. L'agriculture, premier consommateur d'eau, prélève 82 % des volumes sur les rives Sud et Est du bassin. Pour répondre à ces besoins, les stratégies nationales privilégient souvent l'accroissement de l'offre en eau, à travers la réalisation d'aménagements hydrauliques de grande ampleur, l'exploitation d'aquifères non renouvelables ou l'utilisation de ressources non conventionnelles (réutilisation des eaux usées épurées, dessalement d'eau de mer). Ces politiques ont atteint des limites physiques (équipement des sites favorables, ensablement des barrages, baisse des ruissellements, épuisement de certaines ressources fossiles), économiques (coût du dessalement) et environnementales (intrusion d'eau de mer dans les aquifères côtiers, dégradation des systèmes aquatiques, régression des zones humides).

Pour répondre à cet enjeu, devenu prioritaire, l'AFD structure ses interventions selon trois axes :

- **Améliorer l'efficacité des usages, tant agricoles qu'urbains.** Selon le Plan Bleu, il est possible d'économiser un quart de l'eau utilisée (l'agriculture constituant 65 % du potentiel total des économies) en menant des programmes de réhabilitation des réseaux urbains et des actions d'accompagnement de l'agriculture: introduction de techniques d'irrigation économe en eau (irrigation localisée), participation des usagers à la gestion des périmètres.

- **Promouvoir la gestion intégrée de la ressource**, qui repose sur une connaissance partagée de la ressource en eau et un processus concerté d'allocation aux différents usages. L'arbitrage entre les différents usages – agriculture et tourisme notamment – deviendra de plus en plus fréquent, l'eau potable restant toujours prioritaire et bénéficiant de moyens financiers supplémentaires.
- **Appuyer la mobilisation de ressources non-conventionnelles** lorsque les politiques de maîtrise de la demande montrent leurs limites. L'AFD finance par exemple des projets pilotes de réutilisation des eaux usées épurées au Maroc.

TUNISIE – PROGRAMMES D'ÉCONOMIES D'EAU POUR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

La Tunisie, qui souffre de pénurie d'eau (95 % de la ressource en eau est déjà mobilisée), a mis en œuvre des politiques d'économies d'eau, en particulier dans le secteur agricole (ce secteur est à l'origine de 80 % des prélèvements) : 80 % des surfaces irriguées ont ainsi été équipées de systèmes économes en eau. L'AFD finance les actions d'économies d'eau auprès de la SONEDE, opérateur national, pour la recherche et la réparation des fuites dans les réseaux, le développement de périmètres d'irrigation moderne à travers le Programme intégré du secteur de l'eau (PISEAU, en cofinancement avec la Banque mondiale), la gestion des bassins versants, avec le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, et le développement de l'agriculture de conservation, avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

L'INITIATIVE DU BASSIN DU NIL LA GESTION CONCERTÉE D'UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE

L'AFD et le FFEM ont rejoint en 2005 l'Initiative du bassin du Nil, lancée par la Banque mondiale au milieu des années 1990. Cette Initiative vise à amener les dix Etats riverains du Nil à se mobiliser pour partager et valoriser leur ressource en eau, afin de préserver la sécurité dans cette région et créer des opportunités de développement. La population de la région, qui compte plus de 300 millions d'habitants actuellement, devrait atteindre 600 millions à l'horizon 2030. Parmi les programmes étudiés, les financements français ont été ciblés sur le modèle de planification du Nil Oriental (Nil Bleu). L'objectif affiché à plus long terme est la création d'une Commission internationale de gestion des eaux du bassin du Nil qui soit pérenne.



© L. Wunderlé

LA DÉPOLLUTION D'UN ÉCOSYSTÈME PARTAGÉ, UN ENJEU DÉSORMAIS POLITIQUE

Les pays du sud et de l'est de la Méditerranée concentrent la plupart de leurs infrastructures industrielles, de transport et de tourisme sur leur littoral méditerranéen. Plus de 75 % des eaux usées urbaines y sont ainsi rejetées sans traitement. Au delà des atteintes à la biodiversité de la région, classée parmi la trentaine de zones sensibles d'importance mondiale, la dégradation de l'environnement marin a un fort impact sanitaire, social et économique.

Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a développé des outils d'investigation et de protection et a identifié une centaine de sites de forte pollution. L'initiative Horizon 2020, adoptée en 2005 par les ministres euro-méditerranéens de l'environnement, s'est fixé comme objectif la dépollution de la Méditerranée. L'exercice a démontré l'importance des besoins, estimés à plus de 5 milliards d'euros (dont une grande partie pour des stations d'épuration), et la forte mobilisation des bailleurs de fonds, qui instruisent ou financent déjà les deux tiers de ces projets. A l'avenir, la mise en œuvre d'une demi-douzaine de projets nouvellement identifiés devrait être accélérée. Intégrée aux projets de l'Union pour la Méditerranée, Horizon 2020 est désormais porteur d'un enjeu politique, au-delà des seuls enjeux environnementaux et économiques. L'AFD est mobilisée, aux côtés de ses partenaires financiers, pour contribuer à la réussite de cette initiative.



© G. Petizon

La station d'épuration : le maillon final de la chaîne de l'assainissement

L'EAU ET LA PAIX

Dans un contexte de rareté de la ressource, les eaux transfrontalières sont facteur aussi bien de conflit que de coopération pacifique : les exemples de partage de nappes souterraines (Tunisie-Algérie-Lybie, Jordanie-Arabie Saoudite) ou de fleuves (Nil, Jourdain) illustrent cette dualité. Dans un tel contexte, l'AFD soutient les initiatives permettant une meilleure connaissance et une gestion concertée de la ressource en eau. C'est le cas du soutien aux études du projet de transfert Mer Rouge - Mer Morte, un projet qui réunit israéliens, palestiniens et jordaniens.

Par ailleurs, l'eau peut devenir un enjeu d'ordre politique de très grande importance, en particulier dans les pays en crise ou en sortie de conflits. Dans ces pays, l'AFD considère son intervention sous un angle nouveau, entre équité et efficacité, urgences et impératifs de long terme, priorités internationales et appropriation nationale.

EGYPTE – TRAITEMENT DES EAUX USEES DU CAIRE

Au Caire, les dix millions d'habitants qui vivent sur la rive droite du Nil produisent environ quatre millions de m³ par jour d'eaux usées, dont une partie seulement est traitée. L'extension des capacités de la station de traitement de Gabal El Asfar, cofinancée par l'AFD et la Banque Africaine de Développement, réduira la pollution des canaux de drainage en aval du Caire. Cette réalisation contribuera à la préservation des zones humides du delta du Nil et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Delta, qui utilisent cette eau pour irriguer leurs cultures. Le biogaz produit par la station sera collecté et servira à générer une partie de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.



© J. Mathiot

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2009, l'Agence a consacré plus de 6,2 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements concernent notamment la vaccination de 1,8 million d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de 7,3 millions de personnes et le soutien de 900 000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO₂ par an.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes

75598 Paris Cedex 12

France

Tél. : +33 1 53 44 31 31

Fax : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr

DEPARTEMENT DTO

Division Eau et Assainissement

DEPARTEMENT GOC

MÉDITERRANÉE ET MOYEN ORIENT

PROPARCO

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. www.proparco.fr

FFEM (FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL)

Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

Le FFEM est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires. www.ffem.fr



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).


AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT